



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métaux

Question écrite n° 6607

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur les conditions de vente des métaux précieux et non précieux. Il semblerait que l'évolution en forte hausse des cours des métaux côtés aurait favorisé les transactions sur ces produits créant ainsi une nouvelle économie. Ainsi, celle-ci aurait favorisé l'achat des métaux sous n'importe quelle forme, notamment les paiements en liquide sans justification d'identité ou de propriété. Ce genre de pratiques commerciales permettrait assurément le développement des réseaux de recel, à la suite de cambriolages et autres larcins. Il semblerait nécessaire d'encadrer juridiquement et réglementairement ces professions afin d'éviter de tomber dans ces travers. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement à ce sujet et quelles sont ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6607

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5486

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)